



PROCES-VERBAL DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU MARDI 14 AVRIL 2026 A 18 H 15

L'an deux mille vingt-six et le 14 avril à 18 h 15, le Conseil Municipal de la Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Rémy AFFRE, Maire.

PRESENTS : R. AFFRE - J-M. CARCELLER - V. DOUVILLE DE FRANSSU - M. AZEMA - M. DEMBELE - J-F. CHEVALIER - D. MORILLO - J. SAÏSSET - D. MALBRANQUE - C. ANDREU - C. VALETTE - L. COLLINET - E. TOUBEAU.

EXCUSES : M. ANCESSY (représenté par J-M. CARCELLER) - N. VINUELAS (représentée par V. DOUVILLE DE FRANSSU).

A 18 h 15, Monsieur le Maire déclare la séance ouverte.

Monsieur le Maire propose comme secrétaire de séance Madame Céline VALETTE.

Le Conseil Municipal à l'unanimité des membres présents, désigne Madame Céline VALETTE, secrétaire de séance.

- 1/ Approbation du procès-verbal de la séance du 26 mars 2026.
- 2/ Vote du Compte Financier Unique 2025 de la Commune.
- 3/ Vote du Compte Financier Unique 2025 du service Eau et Assainissement.
- 4/ Vote du Compte Financier Unique 2025 de la régie des Pompes Funèbres.
- 5/ Vote des taux d'imposition des taxes directes locales pour 2026.
- 6/ Modification de la tarification de l'eau et de l'assainissement pour 2026.
- 7/ Mise à jour du Plan Communal de Sauvegarde.
- 8/ Questions diverses.

1/ Approbation du procès-verbal de la séance du 26 mars 2026.

Monsieur le Maire donne lecture du procès-verbal de la séance du Conseil Municipal du 26 mars 2026. Le Conseil Municipal l'approuve à l'unanimité.

2/ Vote du Compte Financier Unique 2025 de la Commune.

Monsieur le Maire quitte l'assemblée pour laisser la place à Madame Violaine Douville de Franssu, Adjoint aux Finances, qui présente à l'assemblée le Compte Financier Unique 2025 de la Commune. Ce document, commun à l'ordonnateur (le Maire) et au comptable, se substitue au compte administratif et au compte de gestion :

COMMUNE DE CRUZY		
COMPTE FINANCIER UNIQUE 2025		
DEPENSES	FONCTIONNEMENT	INVESTISSEMENT
CHARGES A CARACTERE GENERAL	259 826,98	
CHARGES DE PERSONNEL	528 001,57	
PART A CHARGES INTERCOMMUNALES	35 500,33	
SUBVENTIONS VERSEES	19 715,00	
INDEMNITE ELUS	43 009,11	
INTERETS DES EMPRUNTS	11 325,71	
REVERSEMENT FISCALITE CNAUTE CNES	18 548,00	
AMORTISSEMENTS ETUDES	4 770,60	
CREANCES EN NON VALEUR	2 475,62	
SERVICE CIVIQUE	666,13	
CANTINE/GARDERIE		11 606,40
FACADE MUSEE/ANCIENNE POSTE		76 150,00
CREATION AIRE DE JEUX		22 815,00
PORTE GARAGE SOUS MAIRIE		3 800,00
DIVERS TRAVAUX		8 892,60
INSTALLATIONS DE VOIRIE		2 900,40
MATERIEL ET OUTILLAGE TECHNIQUE		992,40
MATERIEL BUREAU ET INFORMATIQUE		8 341,35
AUTRE MATERIEL		4 790,83
CAPITAL DES EMPRUNTS		17 553,87
CAUTIONNEMENT RESTITUES		521,00
TOTAL DEPENSES	923 839,05	158 363,85
RECETTES	FONCTIONNEMENT	INVESTISSEMENT
PRODUITS DES SERVICES	59 435,71	
IMPOTS ET TAXES	596 488,64	
DOTATIONS ET PARTICIPATIONS	292 786,81	
REMBOURSEMENT SALAIRES	18 538,48	
REMB FRAIS PERSONNEL EAU + PF	71 041,00	
REVENUS DES IMMEUBLES	62 841,84	

AUTRES PRODUITS GESTION COURANTE	8 006,93	
AFFECTATION EN RESERVES		193 710,37
FCTVA		57 329,68
TAXES AMENAGEMENT		7 355,45
CAUTIONNEMENT PERCUS		611,00
SUBV ETAT CANTINE /GARDERIE		70 526,40
SUBV REGION CANTINE/GARDERIE		28 000,00
SUBV DEPARTEMENT CANTINE/FAIC 2024		65 000,00
AMORTISSEMENTS ETUDES		4 770,60
TOTAL RECETTES	1 109 139,41	427 303,50
Excédent Fonctionnement 2025	185 300,36	
Excédent Investissement 2025	268 939,65	
Résultat clôture Fonctionnement 2024	514 667,72	
Résultat clôture Investissement 2024	-143 710,37	
Résultat clôture Fonct à reporter sur BP 2026	699 968,08	
Résultat clôture Inv à reporter sur BP 2026	125 229,28	

Madame Douville de Franssu demande au Conseil d'approuver le Compte Financier Unique 2025 de la Commune ainsi que l'affectation de résultats qui en découle.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve les documents présentés ci-dessus.

3/ Vote du Compte Financier Unique 2025 du service Eau et Assainissement.

Monsieur le Maire quitte l'assemblée pour laisser la place à Madame Violaine Douville de Franssu, Adjoint aux Finances, qui présente à l'assemblée le Compte Financier Unique 2025 du service Eau et Assainissement. Ce document, commun à l'ordonnateur (le Maire) et au comptable, se substitue au compte administratif et au compte de gestion :

SERVICE EAU ET ASSAINISSEMENT

COMPTE FINANCIER UNIQUE 2025		
DEPENSES	FONCTIONNEMENT	INVESTISSEMENT
CHARGES A CARACTERE GENERAL	51 845,45	
REVERSEMENT REDEVANCE AGENCE EAU	25 906,00	
INTERET DES EMPRUNTS	4 233,39	
AMORTISSEMENT DES BIENS	76 877,80	
CHARGES DE GESTION COURANTE	2 102,07	
REMBOURSEMENT PERSONNEL A LA COMMUNE	69 977,00	
CAPITAL DES EMPRUNTS		9 907,97
AMORTISSEMENT SUBVENTIONS		30 368,51
RACCORDEMENT STEP QUARANTE		853 160,86
FORAGE RECONNAISSANCE		180 094,09
FORAGE LA CROISADE		8 323,20
CREATION BRANCHEMENT EP		4 757,41
MAT SPEC EP		8 450,81
	230 941,71	1 095 062,85

RECETTES	FONCTIONNEMENT	INVESTISSEMENT
VENTE DE L'EAU	134 091,80	
REDEVANCE CONSO EAU	24 544,42	
PERFORMANCE RESEAU EAU	571,59	
PRELEVEMENT RESSOURCE EAU	5 715,90	
REDEV ASST COLLECTIF	97 534,35	
PERFORMANCE RESEAU ASST	436,83	
TAXES DE RACCORDEMENT	320,00	
VENTE COMPTEURS + COFFRES	90,00	
PFAC	7 530,30	
CONTRÔLE RACCORDEMENT AC	3 650,00	
FCTVA	291,04	
PRODUITS EXCEPTIONNELS	3 367,17	
AMORTISSEMENT SUBVENTIONS	30 368,51	
ANNULATION MANDATS	709,00	
PART GRAND NARBONNE TX FORAGE LA CROISADE	1 178,43	
AMORTISSEMENT BIENS		76 877,80
EMPRUNT		200 000,00
FCTVA		7 413,42
SUBV AGENCE EAU		402 362,00
SUBV CD 34		113 803,20
	310 399,34	800 456,42

Excédent Fonctionnement 2025 : 79 457,63 €

Déficit Investissement 2025 : -294 606,43

Résultat clôture Fonct 2024 : 256 643,03 €

Résultat clôture Invest 2024 : 285 158,97 €

Résultat clôture Fonct à reporter sur BP 2026 : 326 653,20 € (après déduction du déficit d'invest)

Résultat clôture Invest à reporter sur BP 2026 : - 9 447,46 €

Madame Douville de Franssu demande au Conseil d'approuver le compte Financier Unique 2025 du service Eau et Assainissement ainsi que l'affectation de résultats qui en découle. Le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve les documents présentés ci-dessus.

4/ Vote du Compte Financier Unique 2025 de la régie des Pompes Funèbres.

Monsieur le Maire quitte l'assemblée pour laisser la place à Madame Violaine Douville de Franssu, Adjoint aux Finances, qui présente à l'assemblée le Compte Financier Unique 2025 de la régie des Pompes Funèbres. Ce document, commun à l'ordonnateur (le Maire) et au comptable, se substitue au compte administratif et au compte de gestion :

REGIE DES POMPES FUNEBRES

COMPTES FINANCIERS UNIQUES 2025		
DEPENSES	FONCTIONNEMENT	INVESTISSEMENT
AMORTISSEMENT DES BIENS	1 444,82	
ASSURANCE	1 094,95	

CERCUEILS	6 673,64	
SOINS CONSERVATION	1 785,06	
TRANSPORT AVANT MB	1 440,91	
CHAMBRE FUNERAIRE	1 200,00	
FRAIS DE CREMATION	3 486,64	
PETIT EQUIPEMENT	228,33	
VETEMENTS DE TRAVAIL	549,98	
INSERTION AVIS DECES	443,24	
SALAIRES VACATAIRES	1 792,77	
REMB PERSONNEL A LA COMMUNE	1 064,00	
REGUL TVA	52,00	0,00
	21 256,34	0,00
RECETTES	FONCTIONNEMENT	INVESTISSEMENT
AMORTISSEMENT DES BIENS		1 444,82
OBSEQUES	31 726,04	
	31 726,04	1 444,82

Résultat fonctionnement exercice 2025 : 10 469,70 €

Résultat Investissement exercice 2025 : 1 444,82 €

Résultat Fonctionnement 2024 : 3 742,26 €

Résultat Investissement 2024 : 5 069,95 €

Résultat clôture Fonct à reporter sur BP 2026 : 14 211,96 €

Résultat clôture Invest à reporter sur BP 2026 : 6 514,77 €

Madame Douville de Franssu demande au Conseil d'approuver le Financier Unique 2025 de la régie des Pompes Funèbres ainsi que l'affectation de résultats qui en découle.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve les documents présentés ci-dessus.

5/ Vote des taux d'imposition des taxes directes locales pour 2026.

Monsieur le Maire expose que le plan des finances 2026 prévoit une perte des bases d'imposition de la Taxe d'Habitation sur les Résidences Secondaires et de la Taxe Foncière sur les Propriétés Non Bâties. Ce qui a pour effet une baisse du produit attendu global.

Cette année encore, nous pouvons bénéficier du dispositif dérogatoire de majoration sans lien du taux de taxe d'habitation sur les résidences secondaires.

Ainsi, il nous est possible de majorer le taux de TH pour les résidences secondaires indépendamment des 2 autres taux, dans la limite de 10 % du taux moyen départemental de TH pour 2025, soit un taux maximum possible de 14.72 %.

Il nous est également possible de conjuguer variation proportionnelle et variation différenciée.

Monsieur le Maire précise à titre informatif que l'inflation annuelle atteint actuellement 1,7 %. Cette tendance pourrait néanmoins s'accroître dans les prochains mois, en raison du contexte géopolitique international.

Par ailleurs, Madame Douville de Franssu tient également à signaler que ces légères hausses seront favorablement perçues par nos partenaires financiers lors du dépôt de nos dossiers de demande de subvention. À l'inverse, tout gel de la fiscalité pourrait avoir des répercussions négatives sur notre capacité à mener à bien de futurs projets.

Compte-tenu de ces précisions, la commission des Finances propose de fixer les taux communaux pour l'année 2026 comme suit :

- Taxe Foncière sur les Propriétés Bâties : 42.69 %
- Taxe Foncière sur les Propriétés Non Bâties : 60.66 %
- Taxe d'Habitation : 14.72 %

Le Conseil Municipal valide cette proposition à l'unanimité.

6/ Modification de la tarification de l'eau et de l'assainissement pour l'année 2026.

Monsieur le Maire expose que depuis le 27 juillet 2025, nous sommes raccordés à la station d'épuration de Quarante. Ainsi, le calcul de la redevance assainissement doit se calculer différemment. En effet, nous sommes tributaires d'une facture de SUEZ (le délégataire) basée sur l'assiette eau potable de la commune, hors assainissement non collectif. Le taux appliqué à cette base n'est pas encore connu.

Ensuite, la commune de Quarante nous facture une redevance annuelle d'utilisation de la STEU qui prend en compte l'amortissement technique de la station et le remboursement de l'emprunt contracté, le tout au prorata de la quantité d'effluents rejeté par chaque commune. Le montant de cette redevance s'élève à un peu plus de 10 000 € par an.

En ce qui concerne l'eau potable, plusieurs projets sont en cours :

- La mise en exploitation du forage : le chiffrage des travaux n'est pas encore définitif mais un montant de 478 000 € est avancé.
- La réalisation du Schéma Directeur de l'Eau Potable, du PGSSE et du diagnostic sur l'eau pour un montant de 72 000 €.
- L'étude de délimitation de l'aire de captage de Roquefourcade pour un montant de 51720 €.

Madame Douville de Franssu complète l'exposé de Monsieur le Maire en ajoutant que les parts fixes eau et assainissement n'ont pas fait l'objet d'une revalorisation depuis 2018.

Ceci étant exposé, Monsieur le Maire propose d'appliquer pour 2026 la tarification suivante :

Eau potable :

- Part fixe Eau Potable : 35 €
- Location du compteur : 15 €

- Redevance Eau Potable :
 - Jusqu'à 120 m³ : 1.55 €/m³
 - De 121 à 300 m³ : 1.65 €/m³
 - De 301 à 500 m³ : 2.60 €/m³
 - A partir de 501 m³ : 3.60 €/m³

Assainissement :

- Part fixe Assainissement : 35 €
- Redevance Assainissement : 1.85 €/m³ d'eau consommée.

Sa proposition est validée à l'unanimité.

7/ Mise à jour du Plan Communal de Sauvegarde.

Monsieur le Maire expose que le Plan Communal de Sauvegarde (PCS) est un document obligatoire pour certaines communes en France. Il organise la gestion des situations de crise à l'échelle locale (catastrophes naturelles, accidents industriels, événements sanitaires, etc.) et permet ainsi au maire d'assurer la sécurité des habitants en cas d'événement majeur.

Plus concrètement, le PCS a pour rôle de :

- Protéger la population en cas d'événement grave
- Organiser les secours au niveau communal
- Coordonner les acteurs locaux (mairie, services techniques, bénévoles, etc.)
- Informer et alerter les habitants
- Prévoir les moyens logistiques (hébergement d'urgence, ravitaillement...)

Le PCS est obligatoire pour les communes dotées d'un Plan de Prévention des Risques (PPR) ou situées dans une zone à risques particuliers.

Notre PCS nécessite une mise à jour depuis septembre 2025. Compte-tenu des échéances électorales, cette actualisation a été repoussée.

Monsieur le Maire présente le document dûment actualisé et demande au Conseil d'émettre un avis à son sujet.

Le Conseil Municipal valide le Plan Communal de Sauvegarde à l'unanimité.

6/ Questions diverses.

- **Utilisation du défibrillateur** : Madame Dembélé interroge Monsieur le Maire sur le bon fonctionnement du défibrillateur installé à la salle polyvalente. Monsieur le Maire répond que ce type d'installation fait l'objet de contrôles annuels. Après débats, il est convenu qu'un second défibrillateur sera acquis et installé sur le mur extérieur de la mairie afin d'en faciliter l'accès au public. Monsieur Azéma demande que les élus et les agents soient formés à son utilisation. Madame Valette propose d'étendre cette formation aux présidents des associations.

- **Courrier de félicitations de Monsieur le Sous-Préfet de Béziers** : Monsieur le Maire donne lecture d'un courrier de félicitations de Monsieur le Sous-Préfet de Béziers pour sa réélection et informe l'assemblée de sa proposition de venir rencontrer les nouveaux élus.

- **Congés des agents municipaux** : Monsieur Carceller précise avoir demandé aux agents municipaux, notamment ceux du service technique, d'éviter de poser leurs congés en même temps pour le bon déroulement du service public. A cet effet, une note de service leur a été adressée. Ceci afin d'établir un planning annuel cohérent qui permettra une continuité du service public.
Monsieur le Maire a rappelé aux agents du service technique l'obligation de porter les EPI notamment lors des interventions sur la route. Il en va de sa responsabilité et de la sécurité des agents.

- **Logiciel de gestion du planning des agents** : Monsieur Malbranque indique avoir assisté, en compagnie de Monsieur Carceller, à une démonstration d'un logiciel permettant d'élaborer le planning des agents du service technique, de gérer les fiches d'intervention ainsi que de produire des statistiques. Le coût d'acquisition de ce logiciel s'élève à 3 500 € auquel s'ajoute une maintenance annuelle de 1 000 €. Un débat s'engage sur l'intérêt de cet outil. La décision est reportée à une séance ultérieure.

- **Logiciel de numérisation du cimetière communal** : Monsieur Chevalier indique avoir assisté à une démonstration d'un logiciel de gestion et de numérisation du cimetière communal. Il souligne l'intérêt et l'urgence pour la commune de se doter d'un tel outil. Ce logiciel permettrait notamment de proposer un plan numérisé du cimetière, de créer et gérer les fiches de concessions, d'assurer le suivi des inhumations ainsi que de générer les titres de concession et les recettes. Il constituerait également un appui précieux pour la régie des pompes funèbres.
Le coût d'acquisition de ce logiciel s'élève à 4 770 €, auquel s'ajoute une maintenance annuelle de 1 040 €. Son acquisition sera portée au budget.
Dans le même ordre d'idée, Madame Valette propose la mise en place d'un logiciel gratuit afin de faciliter la planification de l'occupation de la salle polyvalente ainsi que la gestion des prêts de matériel. Monsieur le policier municipal et un agent du service administratif seront chargés d'en assurer la mise en œuvre.

- **Ecoles** : Madame Douville de Franssu indique que l'école fera l'objet d'une évaluation externe au cours de l'année scolaire, dans le cadre de laquelle la commune sera sollicitée pour la partie périscolaire.
Elle précise par ailleurs qu'une éducatrice spécialisée et une psychologue faisant partie des Equipes Mobiles d'Appuis à la Scolarisation (EMAS), qui apportent déjà leurs expertises et compétences à l'école pour assurer la scolarisation des enfants à besoins

éducatifs particuliers, proposent d'assurer une formation à destination des ATSEM afin de les accompagner dans la prise en charge de ces situations.

- **Départ à la retraite** : Monsieur le Maire informe l'assemblée que Madame la secrétaire générale de mairie souhaite faire valoir ses droits à la retraite. Il propose qu'un tuilage soit mis en place dès cet été. Un appel à candidatures sera lancé en ce sens auprès du CDG 34.

L'ordre du jour étant épuisé, Monsieur le Maire lève la séance à 20 h 45.

Le secrétaire de séance,



Le Maire,

